



Demande de subventions pour le développement durable

ENVELOPPE DU BÂTIMENT - 2026

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom et Prénom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA, Lieu:	NPA, Lieu:
Téléphone:	Téléphone:
Email:	Email:

Versement de l'aide financière à	Zone réservée à l'Administration
Titulaire du compte:	N° de demande:
Nom de l'institution bancaire et adresse:	Date de réception:
Numéro IBAN:	Date de traitement:
	☐ Positif ☐ Négatif
Montant de la subvention	
Isolation: CHF 25.-/m2, max. CHF 3'000.- Fenêtres: CHF 65.-/m2, maximum CHF 2'000.- Bilan énergétique du bâtiment (CECB® Plus): 80% du coût, maximum CHF 1'000.-	Décision:

Bâtiment concerné par la demande	
Rue, n°:	
N° de parcelle:	N° ECA du bâtiment:
Année de construction:	

Type de demande		
Cochez ce qu'il convient		
☐ Isolation / Assainissement	☐ Vitrages	☐ Bilan énergétique du bâtiment (CECB® Plus)

Isolation / Assainissement				
<i>*W/m2K: Watt par mètre carré Kelvin. Plus la valeur est faible, plus la structure est isolante</i>				
Elément à assainir:				
☐ Murs, parois	Valeur de U:	W/m2K*	Surface isolée:	m2
ou				
☐ Sols, plancher	Valeur de U:	W/m2K*	Surface isolée:	m2
ou				
☐ Plafond	Valeur de U:	W/m2K*	Surface isolée:	m2
Uniquement subventionné si $U \leq 0.2$				
☐ Vitrage	Valeur de Ug:	W/m2K*	Surface vide de maçonnerie:	m2
Uniquement subventionné si $U_g \leq 0.7$				
Coût des travaux: _____				

Bilan énergétique du bâtiment	
Type de bilan effectué: (CECB® Plus, à adresser par courriel uniquement!)	Coût du bilan:

Planning des travaux	
Date de début des travaux:	Date projetée de fin des travaux:

Signature

Le/La soussigné-e confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable, ainsi qu'à son annexe, dans sa version du 1er janvier de l'année du dépôt de la demande.

Lieu et date: Signature:

Le détail de la procédure, des conditions d'octroi, des documents obligatoires pour l'octroi de la subvention, de la validité de l'offre et des conditions de paiement figurent en page 3 de ce formulaire.

Procédure

- La demande est à adresser au Greffe municipal, **au maximum deux mois après la date de commande** et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Commune de Cossonay
Greffe municipal
Rue Neuve 1, Case postale 31
1304 Cossonay

Tél: 021.863.22.00
email: subvention@cossonay.ch

- Une copie de la facture des travaux n'est pas nécessaire lors du dépôt de la demande. En revanche, il est indispensable de la fournir pour le paiement de la subvention.
- **Toute demande non datée et non signée sera renvoyée à l'expéditeur.**

Conditions d'octroi

- Être propriétaire d'un bien-fonds sur la Commune de Cossonay et y résider
- Limité à un seul type de subvention par propriétaire et par année
- Bilan énergétique: calcul du coût après déduction des subventions fédérales et cantonales
- Demande adressée dans un délai maximum de deux mois après commande des travaux

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

- ☐ Devis des travaux incluant un descriptif technique et un plan
- ☐ Copie de l'autorisation municipale des travaux
- ☐ Copie de la demande de subvention cantonale
- ☐ Preuve de paiement

Validité de l'offre et conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après la fin des travaux et dès réception de la preuve de paiement de ceux-ci, pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée. Le délai d'octroi de la subvention est, en principe, de trois mois après la présentation et le paiement attesté des factures. Le délai de paiement est quant à lui de 2 mois dès la date de décision d'octroi.

Recours

Les décisions de la Municipalité relatives à l'octroi ou au refus de subventions sont susceptibles d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP), dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée.